



FORMATION CONTINUE 2022

PRESENTIEL /VISIOCONFERENCE

DROIT DES ASSOCIATIONS

LE CONTENTIEUX DES ASSOCIATIONS

**Jeudi 2 juin
de 14h00 à 17h00**

**En présentiel :
EDASOP
35 C Bd des Récollets
31400 Toulouse**

En visio : via Zoom

Laurent GROSCLAUDE
Enseignant-Chercheur en droit privé à l'université de Toulouse Capitole
Spécialisé en droit des sociétés et droit aérien
Co-Directeur du DJCE Toulouse

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de

- Conseiller une association cliente dans un contentieux ;
- Guider l'association dans la rédaction / modification de ses statuts ;
- Maîtriser les principaux contentieux internes (responsabilité / révocation / exclusion / nullité) et externes (créanciers / collectivités).

Pré requis :

Être Avocat.

Programme :

- Rôle du Président dans l'action en justice ;
- Action en justice des associations non déclarées ; des associations transparentes ;
- Contentieux des dirigeants (responsabilité / révocation) ;
- Contentieux des associés (assemblées / exclusions) ;
- Contentieux des salariés (compétence pour les associations transparentes).

Moyens pédagogiques :

Un support au format ppt/pdf sera envoyé aux participants avant la formation.

Ce support sera le cas échéant actualisé après la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau Expert).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)